

“ PRESTATION TECHNOLOGIQUE RÉSEAU ”

➔ Objectif

Favoriser la démarche d'innovation technologique des entreprises régionales.

➔ Pour quelles prestations ?

Pré-étude technologique, essais, modélisation, étude de faisabilité scientifique et technique, caractérisation de produits, étude de l'état de l'art, recherche d'antériorité, calculs, étude technico-économique de nouveaux procédés ou produits, étude marketing, recherche de partenaires technologiques, veille technologique, premier dépôt de brevet...

[Les prestations relevant de la contrainte réglementaire et les acquisitions de brevets sont exclues]

➔ Moyens

Une subvention égale au plus à 75 % de la prestation externe et plafonnée à 5 000 € HT.

➔ Conditions requises

📄 Pour l'entreprise :

PME-PMI régionale, ≤ 250 salariés, chiffre d'affaires ≤ 40 M€ [ou total bilan maximum 27 M€], non détenue à plus de 25 % par une entreprise de plus de 250 salariés, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers, en situation financière saine et à jour de ses obligations fiscales et sociales.

📄 Pour le centre de compétences :

Établissement d'enseignement supérieur [université, école d'ingénieurs, IUT, lycée technologique], laboratoire de recherche public ou privé, centre technique ou structure de transfert de technologie ayant des compétences requises pour la réalisation du projet.

➔ Instruction et dépôt de dossier

Les dossiers sont instruits par les membres du RDT-BN et doivent être déposés auprès de l'animateur du RDT-BN avant le début de la prestation.